

Coss - Infos



patrouilleurs scolaires!

Paroles de municipale

Tous les patrouilleurs et patrouilleuses sont assurés. Ils reçoivent une indemnité de 12 francs par présence, versée par la commune. Valérie Induni, qui a elle-même tenu cette fonction pendant six ans, tient à dire que si l'aspect sécurité par rapport aux véhicules est prioritaire, il n'y a pas que ça! *La présence d'adultes près des lieux scolaires rassure sur différents points. Nous pouvons, par exemple, tranquilliser un élève qui a manqué son bus et qui se met à paniquer.* Et de préciser combien cette fonction est gratifiante. *Les enfants sont sympas avec nous. Certains «papotent» volontiers, confient leurs petits secrets. J'ai vraiment apprécié cette ambiance et je n'ai jamais ressenti ce «travail» comme une corvée.*

Lieux et horaires

Le Signal: 11h40 à 12h10 et de 13h à 13h30

Route des Chavannes: 11h35 à 12h05, de 13h10 à 13h40 et de 15h15 à 15h45

La Vieille Ville: 11h35 à 12h05, de 13h15 à 13h45 et de 15h15 à 15h45

En règle générale, les patrouilleuses et patrouilleurs doivent occuper le poste qui leur est assigné 10 minutes avant le début des classes et s'y trouver 5 minutes avant la fin des cours. Ils resteront en place jusqu'à ce que les élèves aient passé l'endroit en question.

Pour vous annoncer

Le service des patrouilleurs scolaires contribue grandement à la sécurité routière. Vous aussi, vous pouvez aider à assurer la sécurité des petits sur le chemin de l'école et du jardin d'enfants. Alors, n'hésitez pas à contacter les personnes suivantes si vous êtes intéressé(e)s:

a) Commune de

Cossonay, Bâtiment administratif;
secretariat@cossonay.ch
Tél. 021 863 22 00

b) Michel Tedeschi, responsable du passage des Chavannes;

Tél. 021 861 18 37, Natel 079 347 92 88

Email: michelted@hispeed.ch

c) Françoise Genoud, responsable du passage du Signal

Tél. 021 729 39 88

d) Lydia Reber

Tél. 021 861 31 22



Traverser en toute sécurité.

MAC

Voici quelques informations tirées d'une brochure du bpa (Bureau de prévention des accidents) qu'on peut retrouver sur le site www.bpa.ch

1) Les patrouilleurs scolaires sont surtout postés aux passages pour piétons placés sur le chemin de l'école. Les heures de service dépendent des horaires scolaires. L'effectif des patrouilleurs dépend des conditions de trafic aux abords de l'école et du nombre d'élèves.

2) Les bases légales du service des patrouilleurs se trouvent dans l'Ordonnance sur la signalisation routière: ses directives doivent être obligatoirement respectées par tous les usagers de la route. Le service doit recevoir l'autorisation de la police cantonale de la route.

3) Avant leur entrée en fonction, les patrouilleurs scolaires sont formés par les instructeurs de la circulation des corps de police locaux et cantonaux. Les directives relatives à la formation sont réunies dans la brochure «Petit manuel du patrouilleur scolaire» qui s'obtient gratuitement auprès du TCS.

4) Le bpa a conclu une assurance-accidents collective et responsabilité civile pour les patrouilleurs scolaires. ■

Trois courses cyclistes à découvrir

Les amateurs de cyclisme peuvent se réjouir, plusieurs courses cyclistes passeront par Cossonay cette année. Le dimanche 3 mai, dans le cadre de la 5^e étape Aubonne – Genève, la caravane et les coureurs du Tour de Romandie arriveront dans notre localité par la Route de La Chau, passeront la Route des Chavannes et la Rue des Etangs, avant de plonger sur Cossonay-Gare. Leur passage est prévu vers 11h50.

Le samedi 20 juin, lors de la 8^e étape Le Sentier – Crans Montana, la caravane et les coureurs du Tour de Suisse arriveront également depuis La Chau, mais au carrefour du Pont, ils partiront à droite, direction Morges. Ils

passeront ainsi à Allens qui sera également de la fête! Passage à Cossonay prévu vers 14h20. et... deux minutes plus tard à Allens!

Enfin, le samedi 4 avril aura lieu la «Journée cycliste de l'ouest lausannois». Plusieurs courses pour licenciés amateurs, juniors et écoliers auront lieu sur un circuit qui aux abords de Cossonay empruntera le parcours La Chau – giratoire des Terrailles – rond-point des Chavannes – Route d'Aubonne – Chemin de la Vernie en direction d'Allens. Le VéloSprint de Cossonay participe à l'organisation de cette manifestation; les courses auront lieu dans l'après-midi. ■

En bref

VACANCES – PASSEPORTS – CARTES D'IDENTITÉ

L'arrivée du printemps permet de songer aux vacances à venir. N'oubliez pas de commander votre carte d'identité ou le passeport nécessaire à votre prochain voyage auprès de l'Office communal de la population. Le délai d'attente pour l'obtention de ces documents est d'environ 3 semaines pour l'un comme pour l'autre. Quant au passeport biométrique utile pour les USA, il doit être commandé 6 semaines à l'avance. ■

EXTRAIT DU CASIER JUDICIAIRE

Désormais la commande d'un Extrait du casier judiciaire, document nécessaire dans le cadre de certaines recherches d'emploi, ou pour une demande de naturalisation par exemple, doit être faite directement en ligne sur le site Internet: www.casier.admin.ch Les personnes ne disposant pas d'accès direct à Internet peuvent en tout temps s'adresser au guichet de La Poste qui effectuera la démarche pour leur compte. ■

CHANCRE DU PLATANE

Le chancre du platane est une maladie qui s'attaque uniquement à cette essence et qui provoque la mort de cet arbre. La Municipalité va réaliser un recensement des platanes se trouvant sur des parcelles privées dans le but de pouvoir intervenir auprès des propriétaires, en leur donnant toutes informations utiles au sujet de cette maladie et des mesures à prendre lors de la taille ou tout autres travaux. ■

OFFICE COMMUNAL DE LA POPULATION

La dernière statistique de la population des communes, établie au 31 décembre 2008, démontre qu'à cette date la commune de Cossonay comptait 3316 habitants, soit 83 de plus qu'au 31 décembre 2007. Cossonay est ainsi la 4^e commune du district de Morges au niveau du nombre d'habitants, derrière Morges, St-Prex et Prévèrenge. ■